



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FEVIER 2026  
(Date de convocation : 02 février 2026)

Délibération N°20260205-12b

Le cinq février deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

**Étaient présents :**

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Sylvain Saligot, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, et Mme Aurore Ville.

**Étaient absents :**

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville, M. Thibaut Maurin : procuration donnée à M. Etienne Lay, Mme Mélissa Pujo-Menjouet procuration donnée à Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

**Secrétaire de séance :** M. Thierry Ribeiro

**Objet : TRAVAUX SDE - ENFOUISSEMENT RESEAU TELECOMMUNICATION CHEMIN PEYREHITTE**

Monsieur le Maire explique qu'en complémentarité de la délibération 20251204-20b du 04 décembre 2025 concernant l'enfouissement du réseau basse tension de la tranche 4 du chemin de Peyrehitte, il est nécessaire de permettre au Syndicat Départemental d'Electrification des Hautes-Pyrénées l'enfouissement du réseau de télécommunication.

Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Etude, fourniture du matériel de génie civil (à la charge d'Orange)
- Fourniture du matériel et main d'œuvre du câblage ainsi que la dépose du réseau de télécommunication suivant les éléments qui seront fournis par Orange. (à la charge d'Orange)
- Mise au propre de l'esquisse et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE65 (à la charge de la commune)
- Terrassement (tranchée aménagée) et plan de récolelement réalisé par le SDE65 (à la charge de la commune).

Le montant des travaux réalisés par le SDE65 se décompose de la façon suivante :

|  |              |
|--|--------------|
| Mise au propre de l'esquisse et pose du matériel de génie civil à régler au S.D.E.<br>Montant TTC (TVA non récupérable)            | 12 000,00 €  |
| Travaux de terrassement (tranchée aménagée) et plan de récolelement à régler au S.D.E.<br>Montant HT (TVA récupérée par le S.D.E.) | 10 000,00 €  |
| Participation d'Orange : 12,00 € HT x 623 ml   | - 7 476,00 € |
| Contribution de la commune   | 14 524,00 €  |

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la réalisation des travaux et de garantir la somme de 14 524 € au SDE65, tout en précisant que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Mairie.

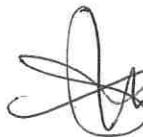
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **Article Unique** : d'autoriser la réalisation des travaux et décide de garantir la somme de 14 524€ au SDE65 pour l'enfouissement du réseau de télécommunication sur le chemin de Peyrehitte.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 10/02/2026

**Fait pour extrait conforme**  
**Le Maire**  
Alexandre Pujo-Menjouet



The image shows a blue ink signature of Alexandre Pujo-Menjouet to the left of a circular municipal seal. The seal has a blue border containing the text 'MUNICIPALITE DE CAMPAGNE HAUTES-PYRENEES'. Inside the circle, there is a stylized illustration of a landscape with mountains, a river, and trees.